

# QUALIFICATION AVANCEE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

STCW - Tableau A-VI/3

## Objectif

Former les officiers de la Marine Marchande à la direction des opérations de lutte contre l'incendie

## Conditions d'admission

Etre reconnu marin de la Marine Marchande

## Formation

**32 heures de cours (4 jours)**

### **Théorie** **18 h**

- Méthode de lutte contre l'incendie en mer et au port.
- Inspecter et entretenir les dispositifs de détection et d'extinction.
- Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.
- Organisation, stratégie et commandement – Coordination, encadrement et gestion des blessés.

### **Pratique** **14 h**

- Exercices de commandement, interface avec les secours terrestres.
- Pratiquer le commandement en intervention.
- Connaître les règles de sécurité et les protocoles d'engagement des équipes de lutte contre l'incendie.
- Organiser et gérer l'intervention.

## Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

**INS.E.I.T.**  
Espace Nikaia  
Avenue du Docteur Victor Robini  
06200 NICE  
Tél 04 97 18 11 33  
Fax 04 93 18 02 01